

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2014

LUTTE CONTRE GESTATION POUR AUTRUI - (N° 2277)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par

M. Poisson, M. Tian et M. Breton

-----

**TITRE**

À la fin du titre, substituer aux mots :

« obtenir une gestation pour autrui »

les mots :

« recourir à une mère porteuse ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Gestation pour autrui » est un terme trompeur : il donne une dimension altruiste à un acte qui réduit la femme à un outil de production et l'enfant à un objet de consommation.